

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 21 février 2014

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 113 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Zaven ALEXANIAN - Christian AMIRATY - Sonia ARZANO - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Suzanne CENTINO - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - Jean-Pierre FOUQUET - Denis GALLICE - France GAMERRE - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Guillaume MACHERAS DE MONTILLET - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Christophe MASSE - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Marie-Madeleine PANCHETTI - Gerard PEPE - Marie-José PEREZ - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Lionel ROYER PERREAUT - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Pierre SEMERIVA - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUKHT - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Stéphane VENTRE - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Signé le 21 Février 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 28 Février 2014

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Sylvie ANDRIEUX représentée par François-Noël BERNARDI - Jean-luc BENNAHMIA représenté par Christophe MADROLLE - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - Xavier CACHARD représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Philippe CAMILLIERI représenté par Jean-Paul ULIVIERI - Eric DI MECO représenté par Jacqueline MAURIC - François FRANCESCHI représenté par Jacqueline DURANDO - Magali GARDE représentée par Antoine LORENZI - Martine GOELZER représentée par Laurent LAVIE - Vincent GOMEZ représenté par Alain LAURENS - Robert HABRANT représenté par Stéphane VENTRE - Mourad KAHOUK représenté par Maxime TOMMASINI - Michel LO IACONO représenté par Guy PONTOUS - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Patrick MENNUGGI représenté par Eugène CASELLI - Renaud MUSELIER représenté par Bernard SUSINI - Sylvie NESPOULOUS représentée par Karim ZERIBI - Gilles PAGLIUCA représenté par Jean-Marc BENZI - Benoît PAYAN représenté par Christophe LOPEZ - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Antoine ROUZAUD représenté par Jean VIARD.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Robert ASSANTE - Philippe BERGER - Miloud BOUALEM - Eric DIARD - Gérard FERREOL - Mireille FOURNERON - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Bruno GILLES - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Laurence JOUANDON - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Henri MATTEI - Yves MORAINE - Frédéric OUNANIAN - Tahar RAHMANI - Henri RUGGERI - Philippe SAN MARCO - Christel SIMONETTI-ACHARD.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

AEC 001-049/14/CC

**■ Approbation des axes stratégiques et enjeux thématiques du Schéma Directeur Agricole Communautaire en cours d'élaboration.
DUFSV 14/10976/CC**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole s'est engagée dès 2004, dans le cadre de la mise en œuvre du contrat d'agglomération, ainsi que du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), dans l'élaboration d'actions en faveur de la pérennisation de l'agriculture sur son territoire en lien avec ses compétences en matière de développement économique et d'aménagement de l'espace communautaire.

Ainsi, par délibération du Conseil de Communauté du 17 décembre 2007, le principe de mise en œuvre d'actions en faveur du maintien d'une agriculture durable a été approuvé pour répondre aux attentes de l'ensemble des acteurs locaux (agriculteurs et gestionnaires de l'espace), en favorisant la pérennisation et le développement agricole.

Un dispositif foncier a ainsi été mis en place, en partenariat avec la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) par l'instauration :

- d'une Convention d'Intervention Foncière (CIF), outil de connaissance et d'appropriation du foncier rural et agricole, approuvée par délibération du Conseil de Communauté du 25 mars 2010,
- d'une Convention d'Aménagement Rural (CAR), plus incitative, s'appuyant sur des dispositifs techniques et financiers, destinés à orienter l'activité foncière agricole, qui a été approuvé lors du Conseil de Communauté du 26 mars 2012.

De plus, la volonté de développer le rôle de l'agriculture dans la gestion des espaces naturels, a conduit à l'élaboration d'études réalisées par la Chambre d'Agriculture, relatives à un diagnostic d'expertise permettant de déterminer la faisabilité de projets de productions sylvo-pastorales, sur le territoire de la Communauté Urbaine.

Signé le 21 Février 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 28 Février 2014

L'expertise de la Chambre d'agriculture en ce domaine et l'aide qu'elle est en mesure d'apporter à la Communauté Urbaine pour mener à bien les objectifs de pérennisation de l'agriculture, ont conduit d'évidence à accroître une collaboration entre MPM et cette institution.

C'est pourquoi deux conventions ont été approuvées par l'assemblée communautaire le 26 octobre 2012 avec la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône :

- une convention cadre de partenariat permettant la poursuite du travail engagé ;
- puis, une convention opérationnelle d'objectifs, pour la mise en œuvre d'un Schéma Directeur Agricole Communautaire.

Dans ce cadre, la Communauté Urbaine a organisé le 17 octobre 2013, un colloque intitulé « Préserver et valoriser les espaces agricoles de Marseille Provence Métropole » et réunissant plus de 170 personnes sur la journée.

Cela a été l'occasion notamment, eu égard aux compétences de la Communauté Urbaine, de partager les expériences de prise en compte de l'agriculture dans certaines agglomérations françaises mais aussi d'évoquer les outils réglementaires à mobiliser au service d'une agriculture de proximité.

Ce schéma en cours d'élaboration va permettre à la Communauté Urbaine d'appréhender au mieux la place de l'agriculture sur son territoire, d'en préciser le rôle ainsi que l'articulation entre les différentes occupations humaines et naturelles de l'espace.

Il constituera, en outre, un outil d'aide à la décision en matière d'aménagement et de développement territorial pour concourir au maintien d'une agriculture viable trouvant sa place sur le territoire communautaire, en évolution.

L'enjeu majeur pour l'agriculture péri-urbaine sur le territoire de MPM est de conserver des productions à forte valeur ajoutée ayant une fonction économique adaptée aux marchés locaux, mais aussi de développer une agriculture contribuant à la richesse du territoire.

L'élaboration de ce schéma directeur agricole communautaire s'appuie sur la synthèse des études agricoles existantes, et la mise à jour du diagnostic agricole, qui intègre les dernières évolutions du territoire. Ces éléments de diagnostic permettent à présent de proposer des axes stratégiques et de définir des enjeux, qui constituent les thèmes majeurs de la politique agricole de la Communauté urbaine.

Ces axes stratégiques se déclineront ensuite en plan d'actions opérationnelles prenant notamment en compte le développement de l'activité économique et professionnelle agricole, l'aménagement du territoire, ainsi que la protection de l'environnement.

Il convient par conséquent d'approuver la Phase I, du Schéma Directeur Agricole Communautaire, permettant de pérenniser l'activité agricole dans un souci d'aménagement et de structuration du territoire de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;

Signé le 21 Février 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 28 Février 2014

- La délibération du Conseil de Communauté du 29 juin 2012, approuvant le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération du Conseil de Communauté du 17 décembre 2007, approuvant le principe de mise en œuvre d'actions en faveur du maintien d'une agriculture durable sur le territoire de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération du Conseil de Communauté du 8 février 2008, approuvant le principe de mise en œuvre d'études relatives à l'élaboration de diagnostics et d'expertises sylvo-pastorales dans les espaces naturels sur le territoire de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération du Conseil de Communauté du 25 mars 2010 relative à l'approbation de la Convention d'Intervention Foncière conclue avec la SAFER ;
- La délibération du Conseil de Communauté du 26 mars 2012 relative à l'approbation de la Convention d'Aménagement Rural conclue avec la SAFER ;
- La délibération du Conseil de Communauté du 26 octobre 2012, relative à l'approbation d'une convention cadre de partenariat, conclue avec la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône pour la mise en œuvre d'actions en faveur du maintien d'une agriculture durable sur le territoire de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération du Conseil de Communauté du 26 mars 2012, relative à l'approbation de la convention opérationnelle d'objectifs, pour la mise en œuvre d'un Schéma Directeur Agricole Communautaire ;
- La délibération du Conseil de Communauté du 28 juin 2013, approuvant l'adhésion de Marseille Provence Métropole à l'Association Terres en Villes, afin que la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole soit représentée lors des travaux et des échanges organisés par l'Association Terres en Villes, entre les agglomérations innovantes en matière de préservation de l'agriculture périurbaine.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Les enjeux relatifs à la pérennisation de l'activité agricole sur le territoire de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole tant du point de vue économique, environnemental, paysager et de structuration du territoire communautaire ;
- La nécessité de poursuivre la mise en œuvre d'un programme d'actions permettant de garantir la pérennité de l'activité agricole, composante forte de l'identité du territoire communautaire ;
- Que la réussite de ces actions repose sur la poursuite d'un partenariat avec la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône, notamment pour mener à bien les études et définir un plan d'actions.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article Unique :

Est approuvée la Phase I ci-annexée du Schéma Directeur Agricole Communautaire, définissant les axes stratégiques et enjeux.

Pour Visa,

Pour Présentation,

Signé le 21 Février 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 28 Février 2014

Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
AEC 001-049/14/CC

Le Vice-Président Délégué à
l'Aménagement de l'espace communautaire

Patrick MAGRO

Le Président Délégué de la Commission
Aménagement de l'espace communautaire

Claude VALLETTE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI

Signé le 21 Février 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 28 Février 2014